SÁMIRÁĐĐI
SAAMELAISNEUVOSTO
SAMERÅDET
СОЙОЗ СААМОВ
SAAMI COUNCIL

Document de synthèse du Conseil Saami

Adopté par le Conseil Saami *11.10.2015*
Laponie, Mourmansk, Fédération de Russie

« L'Arctique, y compris les territoires traditionnels Saami, est confronté à des changements d'envergure plus rapides que jamais eu auparavant. Le peuple Saami et nos moyens de subsistance sont impactés par les changements climatiques et environnementaux. Le peuple Saami est également affecté par les stratégies d'adaptation et d'atténuation mises en œuvre par les États nationaux. La Conférence Saami appelle à une participation totale et efficace du peuple Saami dans les processus de prise de décisions relatifs aux changements d'affectation des terres et aux politiques liées au changement climatique. » -

La 20ème Conférence Saami

Nous proposons de partager avec l'humanité nos connaissances, innovations et pratiques traditionnelles liées au changement climatique, à condition que nos droits fondamentaux en tant que gardiens intergénérationnels de ces connaissances soient entièrement reconnus et respectés. Nous réitérons le besoin urgent d'actions collectives.

Les changements climatiques en cours dans l'Arctique entraînent des modifications significatives des conditions de l'eau, des océans, de la neige, de la glace et du pergélisol, avec un effet dominant sur la biodiversité, les écosystèmes et les conditions de vie économiques et humaines dans l'Arctique, avec des répercussions dans le monde entier ; des réductions substantielles de CO_2, de méthane et autres gaz à effet de serre sont nécessaires si l'on veut s'efforcer d'atténuer significativement le changement climatique à l'échelle mondiale. Nous appelons à la réduction des polluants climatiques à courte durée de vie émis au sein des États arctiques et au-delà et qui ont un impact substantiel sur la santé humaine, animale et environnementale dans l'Arctique.

Beaucoup de projets d'énergie « verte », tels que les barrages hydroélectriques, les parcs éoliens et le développement des technologies vertes nécessitent de grands espaces, souvent situés sur les terres des peuples autochtones. Par conséquent, il est d'une importance capitale de garantir une protection spéciale aux peuples autochtones et de promouvoir le respect de leurs droits à un **consentement libre, préalable et éclairé, avec le droit de dire « Non »**, dans toutes les décisions affectant notre vie et celle des générations à venir, tel qu'écrit dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), adoptée en 2007.

Nous appelons les États à avoir la volonté politique de s'engager à fixer des objectifs qui empêcheront la température mondiale d'augmenter de plus d'1,5 °C. Toutes les parties

doivent respecter les responsabilités communes mais différenciées avec des engagements et des actions clairs.

Notant avec inquiétude les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) selon lesquelles l'Arctique va continuer de se réchauffer deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale, augmentant la probabilité de graves impacts dans la région et le monde entier, et reconnaissant que des actions internationales et nationales ambitieuses sont nécessaires afin de réduire les risques climatiques, d'augmenter les perspectives d'adaptation efficace et de diminuer les coûts et les défis d'une atténuation sur le long terme.

La surconsommation, les contaminations et les industries d'extraction du monde entier violent la terre, les humains et les générations à venir. Elles contribuent également de manière considérable au changement climatique et, par conséquent, nous incitons toute l'humanité à prendre leur responsabilité individuelle par rapport à leur mode de consommation, à ne pas contaminer la nature et à minimiser vos besoins technologiques sans cesser le développement.

Dans les processus nationaux, régionaux et internationaux, tels que la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), dans le cadre de laquelle les mesures d'atténuation du changement climatique sont débattues, négociées et élaborées, les peuples autochtones ont beaucoup de mal à faire entendre leur voix et de faire prendre en compte leurs inquiétudes. Il est crucial de s'assurer de la communication et du partenariat entre les États et les peuples autochtones dans le travail collaboratif sur le changement climatique.

Ainsi, nous demandons aux organes et processus décisionnels de la CCNUCC d'établir des structures et mécanismes officiels *(tels qu'au sein de la Convention sur la Diversité Biologique)* afin de garantir la participation totale et efficace des peuples autochtones dans le travail de la CCNUCC. Reconnaissez et engagez le Forum international des peuples autochtones sur le changement climatique (FIPACC) et ses points focaux régionaux dans un rôle consultatif au sein des organes et processus décisionnels de la CCNUCC.

Par ailleurs, nommez immédiatement des représentants et conseillers appartenant aux peuples autochtones au sein des mécanismes de financement de la CCNUCC et du Fonds vert pour le climat.

SÁMIRÁĐĐI
SAAMELAISNEUVOSTO
SAMERÅDET
СОЙОЗ САМОВ
SAAMI COUNCIL